

Rendez-vous citoyen
Faux procès-vrai débat
*Les acteur.rice.s culturel.le.s au banc
 des accusés...*

Centre Dramatique National
Toulouse Occitanie

La cour :

La Présidence : Annie Amoureux

La co-Présidence : Marion Grand

Les Procureurs : Stéphanie Artaud et Mathieu Torres

L'Expert : Lionel Arno, sociologue de la culture, Sciences-Po

L'Avocat de la défense : Nicolas Peyre – enseignant, Institut de droit de l'espace, des territoires, de la culture de de la communication – UT1 Toulouse

Les Huissiers, le Greffier : Jeanne-Valérie Held, Béatrice Tor, Laurent Vergne

1

Les accusés appelés à la barre :

Monsieur Politiques : Serge Regourd – élu, Président de la commission culture de la Région Occitanie,

Madame Artistes : Michèle Heydorff – metteuse en scène / directrice du Théâtre dans les Vignes

Madame Spectateur-trice-s : Manon Le Marchant – étudiante, citoyenne

Monsieur Structures Culturelles : Eric Vanelle – metteur en scène / responsable du développement et des politiques publiques, SCIC Théâtre du Grand-Rond

Les témoins appelés à la barre :

Collectif Les Tenaces,

Précaire Anonymous,

Antonin Artaud,

Serge Boineau,

Bernard Cabières,

Michele Guerra,

Solveig Halloin,

Jeanne-Valérie Held,

Marianne Hicter,

Eric Jousseb,

Delphine Lafoix,

Joël Lecussan,

Odile Maurin,

Thibault Melon,

Sébastien Monié,

Emeline Jouve,

Direction Galin Stoev

Rodolphe Reiss,
Nicky Tremblay,
Ludovic ...,

Chef d'accusation : Les acteurs culturels accusés de reproduire les injustices par l'entre soi culturel et social

M. Stéphane GIL directeur délégué du Théâtrede laCité salue les participants qu'il remercie pour leur mobilisation un dimanche après-midi. Au nom du directeur Galin STOEUV, il remercie les salariés du Théâtre qui ont travaillé à la mise en œuvre de ce débat et surtout les citoyens des Gilets Jaunes de Toulouse, Télébruit et Disco Soupe ainsi que les bénévoles qui ont permis la tenue de ce débat.

Il rappelle que ce Rendez-vous fait suite à un premier débat qui avait soulevé le sujet de la fracture culturelle. La Direction du Théâtre a choisi conjointement avec les participants qui viennent d'être nommés un nouveau format qui se veut original, afin de poursuivre les échanges et surtout le débat. Cette forme du « faux procès – vrai débat » semble adaptée pour énoncer les problèmes, entendre les points de vue, les arguments et surtout favoriser les témoignages libres qui viendront des participants.

Il indique que les temps de préparation, depuis six semaines, ont permis de constater l'existence de préoccupations communes et le souhait de parler et réfléchir sur des sujets sociétaux. Cela peut se faire au sein d'un théâtre et pour cette raison, le Théâtrede laCité organise et continuera à organiser dans les mois qui viennent d'autres rencontres sous différentes formes et sur d'autres sujets, dont les UniverCités initiées cet hiver.

Mme Marion GRAND du collectif citoyens et Gilets Jaunes, expose le déroulé du débat et la manière dont les participants pourront intervenir. Un procès va être mis en scène, qui va permettre d'instaurer un débat en libérant la parole, mais dans un cadre d'expression précis. Un tribunal est constitué avec un Président, un Procureur, des accusés et les participants pourront intervenir en tant que témoins, qui pourront s'avancer au micro pour témoigner des thèmes abordés. Il s'agit pour les témoins de relater leur vécu et non d'exposer des théories. Un papier est distribué à chaque personne désireuse de témoigner et ce papier vaut pour un tour de parole. Il permet d'indiquer le nom et le prénom du témoin, ainsi que son souhait de témoigner en faveur ou en défaveur des accusés (institutions politiques, structures culturelles...), ce qui implique d'attendre un peu pour savoir quelles seront les accusations. Un mot clé doit figurer au dos du papier afin de faciliter un classement par thème d'intervention et la cohérence du procès. Des personnes sont chargées de ramasser les papiers en bout de rang et c'est La Présidente du tribunal qui appellera à la barre les témoins en fonction du déroulement du procès. Les témoins seront invités à se présenter devant le micro, en direction du tribunal. Une vidéo des interventions est réalisée si les

témoins ont donné leur accord (le papier comporte une case à cet effet). Un micro mobile est aussi prévu pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer.

Il est important de faire parler un maximum de personnes dans la limite de temps de deux heures, tout en équilibrant les témoignages, si bien que si un trop grand nombre de personnes souhaitent s'exprimer sur un même sujet, elles ne pourront pas toutes le faire, car il faudra laisser du temps aux autres sujets.

Enfin, il est demandé de la bienveillance dans le discours, ce qui veut dire que les organisateurs n'accepteront pas de propos haineux. Le recentrage du débat sera à la charge de La Présidente du tribunal.

Mme Marion GRAND sollicite des questions au cas où elle n'aurait pas été claire.

La Présidente annonce que le tribunal populaire se réunit pour débattre d'une accusation portée par les procureurs (situés à sa gauche). Quatre accusés auront à répondre individuellement et/ou collectivement. Ils sont invités à se lever et à se présenter à l'appel de leur nom.

Monsieur Politique précise être « politique » au sens large et représenter les collectivités territoriales. Il préside une Commission Culture et explique mériter le titre d'accusé dans la mesure où cette commission examine des demandes de financement et de subvention. Les politiques votent donc des subventions pour des projets culturels, des institutions culturelles, des compagnies, etc. Les collectivités territoriales sont responsables de deux tiers des financements des activités culturelles.

Monsieur Structures Culturelles travaille dans une structure culturelle qu'il s'applique, avec le reste de son équipe, à faire vivre, à développer et à faire programmer des manifestations culturelles faisant lien avec les citoyens et les citoyennes de la métropole et d'ailleurs. C'est à ces titres-là qu'il est présent aujourd'hui.

Madame Artistes dit représenter les artistes, ou plutôt les artisans, surtout ceux qui montent des textes et qui font vivre ces textes sur un plateau avec des comédiens et toute une équipe afin de permettre l'accueil et la visibilité auprès des spectateurs.

Mme Spectateur-trice-s dit être citoyenne, usagère et spectatrice ou non de ce que la culture lui propose.

La Présidente du tribunal regrette l'absence de certains invités, car certains acteurs culturels n'ont pas répondu à l'invitation. Elle remercie par conséquent les quatre personnes qui ont accepté de jouer ce rôle. Ces quatre accusés seront défendus par un avocat de la défense.

L'Avocat de la défense annonce qu'il prendra la parole pour défendre ces quatre accusés qui ne lui semblent pas « accusables », car ils sont présents alors que d'autres ne le sont pas. Leur action au quotidien montre leur engagement.

La Présidente du tribunal informe que la cour entendra aussi un expert. Les témoins seront invités au moment voulu, à préparer leur témoignage. Trois huissiers récolteront leurs documents et leur témoignage et les deux présidentes du tribunal veilleront à ce que tous les témoignages soient entendus, en visant à faire se rencontrer les points de vue. C'est un faux procès-vrai débat qui n'a pas pour objectif de prononcer une sentence ou une sanction, mais de faire bouger des lignes et de faire avancer les choses.

Le chef d'accusation principal va être exposé par les procureurs.

Mme la Procureure dit que le premier chef d'accusation est « la culture pour tous », alors qu'on en est loin. Est-ce que M. Politique souhaite garder la culture pour lui tout seul ? Faut-il se rendre dans sa chambrette pour regarder des pièces grotesques, au mieux divertissantes ? Peut-il expliquer pourquoi il laisse fermer autant de lieux publics, de MJC, de cinémas, sinon pour attirer le troupeau dans les vieilles ramblas afin qu'il puisse cirer les gros souliers des start-ups de la future Wall Street toulousaine ?

M. le Procureur reformule l'accusation. M. Politique est accusé de ne pas tenir son engagement de « culture pour tous » ; également de ne pas lutter contre les discriminations, de ne pas respecter les règles de parité, de ne pas engager de personnes racisées et de laisser faire des fermetures de lieux socioculturels.

La Présidente du tribunal invite à formuler le second réquisitoire.

Mme la Procureure s'adresse à Monsieur Structures et pose la question : « Qu'est-ce que vous foutez avec les budgets « relation au public » ? Les mecs de Bagatelle ont-ils par exemple été mis au courant de ses dernières créations, car on le voit sauver le monde avec les tarifs chômeurs, mais on n'a pas trouvé les tarifs racaille, les tarifs prolos, les tarifs ruraux, les tarifs smicards, les tarifs michtos, les tarifs boloss dans les plaquettes... comme si ceux-là pouvaient se payer des places d'opéra à 120 balles. Sur les conditions de travail des employés des lieux culturels et des techniciens du spectacle, ces intermittents si bien lotis ; sont-ils vraiment contents de toutes ces heures supplémentaires qu'ils se tapent et qui ne sont pas déclarées puisque c'est Pôle Emploi qui les payent ? Est-ce que le technicien lumière qui répare les chiottes sur ses heures sup a-t'il le droit à une formation en plomberie ? Il y a une omerta sur le harcèlement moral que subissent les employés des institutions culturelles, qui se compte en burnouts et en suicides, avec la peur de se faire griller du milieu.

M. le Procureur reformule l'accusation. M. Structures est accusé de pratiquer des tarifs trop élevés, d'appliquer des conditions de travail douteuses, avec de la discrimination et du harcèlement ainsi que des méthodes de management douteuses alors qu'il devrait être exemplaire sur ce point. M. Structures est également accusé d'une baisse de moyens en termes d'éducation culturelle.

Mme La Procureure déclare que Mme Artistes peut se targuer de militer pour le peuple du haut de sa scène, mais lorsque le rideau se baisse et qu'elle part se poudrer l'ego dans sa loge, c'est mission accomplie, avant d'aller souper au Fouquets's (c'était avant le barbecue !). Mais a-t-on déjà vu un ouvrier sortir de l'usine sous un tonnerre d'applaudissements ? En second lieu, Mme Artistes peut-elle assurer que ses pièces,

qui correspondent parfaitement aux attentes d'un certain public, ne sont que pur hasard de concomitance avec son génie et que si on l'avait mise dans une boîte noire à l'écart du monde, elle aurait écrit la même daube socialement complaisante répondant point par point et critère par critère à l'appel d'offres lancé par la DRAC dont le vice-président n'est autre que son papa ?

M. le Procureur reformule l'accusation : Mme Artistes est accusée d'un engagement sur scène qui ne dépasse pas la scène et qui ne semble plus exister hors la scène ; d'accès de ses travaux limité à un certain public, et inaccessible à certains autres ; de copinage et de réseautage.

Mme La Procureure, à l'adresse de Mme Spectatrices, cette dame criante de précarité, demande pourquoi elle n'a jamais mis les pieds dans un théâtre ou un lieu de spectacle malgré les tarifs réduits qui s'appliquent à sa condition. En second lieu, elle râle parce qu'il y a des tarifs à 20 € pour aller voir les Noces de Figaro, mais cela ne la dérange pas de claquer 120 balles pour aller voir Mariah Carey et Bono au Stade de France, en plus du billet de train et de l'abonnement Netflix qui tombe le 10 du mois si bien qu'il faut se serrer la ceinture.

M. le Procureur accuse Mme Spectatrices de ne pas s'informer sur les tarifs possibles, de désintérêt pour les programmations culturelles, d'une préférence pour le gros divertissement et de communautarisme culturel : autrement dit, de ne pas prendre le risque de sortir de sa zone de confort et d'habitudes culturelles.

Mme la Procureure souhaite verser au dossier la plainte du collectif Les Tenaces.

Mme la Présidente remercie les procureurs pour ce réquisitoire et propose d'entendre la plainte du collectif Les Tenaces qu'elle appelle à la barre. Il n'y aura pas de témoignage sur cette question puisque le collectif en question s'exprime en tant que plaignant.

Mme Collectif Les Tenaces fait lecture de sa plainte. « Messieurs les professionnels de la Culture, les programmeurs, faiseurs de pluie et de carrières, vous interrogez-vous sur vos pratiques ? Nous, observatrices de celles-ci, avons comptabilisé la présence des femmes artistes dans vos choix. Notre constat est sans appel : très peu de femmes dans vos programmations, sur vos plateaux, à vos sièges de Direction. Vous ne nous laissez pas de porte ouverte, au mieux une fenêtre pour une journée, un événement, un festival. Nous, le Tenaces, femmes de cirque, comédiennes, créatrices, représentantes de nos mères, de nos sœurs, de nos filles, nous vous accusons de continuer à considérer majoritairement les œuvres produites par des femmes comme mineures ; ainsi, d'être les têtes pensantes d'une culture sexiste et les agents reproducteurs d'une culture patriarcale. Nous réclamons auprès du procureur de la culture une sentence exemplaire qui affirme le principe républicain d'égalité.

Mme la Présidente rappelle les faits avant de passer la parole à l'expert. Il est reproché à Monsieur Politique de ne pas tenir ses engagements de culture pour tous,

de ne pas lutter contre les discriminations et de laisser faire certaines fermetures de lieux socioculturels.

Il est reproché à Monsieur Structures Culturelles de ne pas rendre les tarifs accessibles à tous, de ne pas lutter contre les conditions de travail douteuses, de ne pas agir contre la baisse des moyens d'éducation culturelle.

À Madame Artistes, il est reproché son engagement sur scène, mais pas hors scène, de viser un public précis et de ne pas l'ouvrir à d'autres publics, d'en retenir un copinage et un réseautage.

Enfin, à Madame Spectatrices, il est reproché de ne pas s'informer des tarifs possibles, de se désintéresser des programmations culturelles, d'avoir un intérêt spécifique pour la culture de divertissement et de pratiquer un communautarisme culturel.

À tous, il est reproché de ne pas tenir compte de la parité.

M. l'Expert donnera surtout un point de vue d'universitaire et de sociologie. Comme il a été dit dans les chefs d'accusation, les questions liées à l'absence de parité et à un certain entre-soi dans les milieux de la culture sont éminemment imbriquées. En termes de discrimination sexuelle, selon des chiffres du ministère de la Culture lui-même, en date de 2014, seules 26 % des entreprises culturelles sont dirigées par des femmes en France et la part varie d'une discipline à l'autre : 36 % dans l'audiovisuel et les arts de la scène, 40 % dans les beaux-arts, mais le chiffre tombe à 16 % dans la musique et sous les 10 % dans les musiques dites actuelles. Un rapport du Sénat montrait en 2013 que seuls 25 % des films produits en France en 2012 l'étaient par des femmes. On compte 15 % de metteuses en scène dans la programmation des théâtres nationaux qui sont dirigés à 85 % par des hommes, et 10 % de dessinatrices de BD.

Les chiffres sont intéressants pour situer les choses, mais en matière de culture, la question de la place des femmes va bien au-delà de la stricte lutte contre les discriminations. Elle pose aussi la question du regard porté sur les œuvres culturelles. Ici, la représentation professionnelle, économique, voire politique recoupe celle de la sensibilité et de l'imaginaire. La visibilité de telle ou telle population et la manière dont ces populations sont représentées pose question, ce qui amène à parler de l'entre soi dans le domaine culturel, qui est aussi un entre soi tout court susceptible d'exclure différents types de populations. Les femmes certainement, mais aussi les classes populaires, les ouvriers, les employés, les personnes sans emploi, les populations racisées et ethnicisées, qu'on a l'habitude de dénommer en France « les habitants des quartiers populaires ».

Au-delà, c'est toute la définition de la culture en France qui est posée. Les chefs d'accusations posent la question de la responsabilité des acteurs culturels, mais il faut se demander ce qu'est la culture. Le décret fondateur du ministère des Affaires culturelles de 1958 dit que les missions de celui-ci sont de « rendre accessibles les grandes œuvres de l'humanité et d'abord de la France ». Du même coup, le ministère s'arroge depuis 1958 le droit de dire ce qu'est la culture.

À l'époque, les grandes œuvres de la France n'étaient pas la culture occitane ni la culture bretonne. Ce n'était pas non plus Aimé Césaire, qui a dû créer en Martinique une politique contre-culturelle à celle d'André Malraux. Ce n'était pas non plus

l'éducation populaire, ni le sport qui sont renvoyés, en tant que « socio-culturel » au ministère de la Jeunesse et des Sports.

Au-delà de la question du genre, de la question des classes sociales et de la question de la race, l'entre soi culturel renvoie à des césures institutionnelles et professionnelles qui sont profondes et qui peuvent aussi contribuer à cette fracture sociale et à cette fracture de l'imaginaire selon une formule glissée par Djamel Esmat. Les institutions culturelles sont aussi les dépositaires de codes culturels, parfois très hermétiques à celles et ceux qui ne les partagent pas. L'un des principaux apports de la sociologie, ces 30 ou 40 dernières années, est de montrer que les goûts sont classants. La culture et les goûts culturels jouent dès lors un rôle éminemment stratégique dans la lutte pour les classements, donc dans la lutte pour le pouvoir, notamment le pouvoir de dire et de représenter la culture.

Mme la Présidente remercie M. l'Expert et, pour compléter son propos sur la parité, propose aux Tenaces de rajouter quelques faits.

Mme Les Tenaces fait état d'un constat sans appel. M. l'Expert a cité un rapport de 2013. Elle-même va citer un rapport du Haut Conseil à l'égalité de janvier 2018 qui constate un net recul au niveau de la parité et de l'égalité. Les femmes sont sous représentées, sous financées et très peu diffusées. Elles en ont assez d'être des muses, ou bien la thématique d'un festival. Elles exigent une parité exemplaire dans les programmations. Encore une fois, le Printemps des Comédiens de cette année a annoncé une pré-programmation entièrement masculine, contre laquelle Les Tenaces se sont insurgées via les réseaux sociaux en interpellant les financeurs et en condamnant le Printemps des Comédiens comme un Printemps sexiste, puisqu'aucune femme n'y était représentée. Les organisateurs ont depuis fait un petit effort en y ajoutant trois ou quatre femmes. Celles-ci sont aujourd'hui très en colère et en ont assez d'être minorées, comme l'a souligné M. Le Procureur. Amener des femmes sur les plateaux, les diffuser, leur donner une visibilité pour casser ce foutu plafond de verre, c'est aussi changer les codes et les représentations. C'est nécessaire et évident : pour que la société avance, il faut arrêter d'avoir peur de dénoncer le manque de parité, les inégalités et les discriminations. Il faut au contraire que la culture soit un fer de lance et propose d'autres modèles, d'autres façons de penser. Aujourd'hui les chiffres sont là et montrent que la culture est rétrograde : elle compte moins de femmes dans ses rangs que l'armée. C'est pour cette raison qu'elles se lèvent et se battent à leur manière. Elles attendent d'être soutenues non pas en leur expliquant comment mener leur combat, mais en apportant des chiffres, en dénonçant, en réclamant des femmes en plateaux. Celles-ci sont prêtes à fournir des listes, des noms, des compagnies et à fournir de la visibilité. Elles font de l'"empowerment" et fédèrent les énergies, maintenant il faut que ça suive au niveau politique et qu'elles soient plus représentatives dans la sphère culturelle.

Mme la Présidente annonce que les accusés vont être appelés à la barre un par un. Monsieur Politique est appelé le premier. Il lui est reproché, comme à tous, de ne pas veiller à la parité dans le monde culturel, qui est son domaine d'intervention ; de ne pas tenir ses engagements de culture pour tous ; de ne pas lutter contre les

discriminations et de laisser faire les fermetures de certains lieux socioculturels. Il lui est demandé s'il plaide coupable ou non coupable.

M. Politiques répond que soit il plaide coupable en disant que, comme c'est hélas souvent le cas, les accusés ici ne sont que des lampistes, c'est-à-dire des responsables en dixième position ; soit il plaide non coupable en disant que les politiques au sens large ne sont pas les responsables de cette situation. Tout ce dont on pourrait les accuser serait éventuellement de ne pas agir suffisamment pour faire bouger les choses. Il faut distinguer la question de la parité, qui est une question en soi, et la question plus large de l'accessibilité.

Sur le premier point, le constat est accablant, mais il n'y a de son point de vue de thérapie que si celle-ci est fondée sur un bon diagnostic. Celui-ci est que la société est une société de « démocratie libérale » fondée sur le postulat de la liberté d'entreprendre, de la liberté de programmation, donc de la libre initiative. Au regret de certains participants peut-être, nous ne sommes pas dans une société collectiviste. De ce point de vue, c'est le marché qui décide et tout ce que peut faire le politique, c'est de corriger. S'agissant du montant des rémunérations des femmes, au-delà de la culture, tous les médias disent en permanence que les femmes sont moins bien traitées que les hommes, mais dit comme cela, c'est faux : il faut distinguer, ce que ne font pas les médias, entre le secteur privé et le secteur public. Dans le secteur public, les rémunérations des femmes sont rigoureusement identiques aux rémunérations des hommes, que ce soit dans l'enseignement, dans la santé ou ailleurs. Une femme fonctionnaire gagne exactement ce que gagne un homme fonctionnaire, pas plus, pas moins. Ce n'est que dans le secteur privé qu'effectivement il existe ce type de discrimination.

Sur la question de l'accessibilité, c'est la même logique : les politiques des collectivités territoriales ne sont pas directement les initiateurs, les programmeurs des activités culturelles. Les collectivités territoriales assurent deux tiers du financement public, celui-ci pouvant aller jusqu'à 80 % du financement des institutions culturelles. Dans les institutions culturelles où M. Politiques siège au conseil d'administration, les ressources propres venues des usagers et des spectateurs sont de l'ordre de 20 %, parfois moins. Est-il légitime que les activités culturelles soient effectivement financées par les collectivités publiques, État et collectivités territoriales, alors que celles-ci ne peuvent intervenir que pour réguler, en quelque sorte contrebalancer les logiques du marché.

La bonne chose, dans cet événement, est que ce procès est bien fondé, mais ce serait aboutir à un non-sens si les véritables coupables, les véritables responsables n'étaient pas désignés. Du point de vue de M. Politiques, les quatre personnes qui sont accusées (même si cela est symbolique) ne sont pas les responsables ou les coupables de la situation actuelle. Les vrais responsables se situent beaucoup plus haut, même si M. Politiques est prêt à assumer sa part de responsabilité qui est évidemment infime par rapport aux problèmes posés. Sur l'accessibilité, le constat est en effet désolant puisque parler de l'accessibilité, c'est parler de la démocratisation. Aujourd'hui, à moins d'être un idéologue, il faut faire le constat selon lequel la culture est très insuffisamment démocratisée et que, même en termes de catégories sociales, l'étude du ministère sur les pratiques culturelles des Français en 2018, qui va paraître prochainement montre une baisse dans la démocratisation et que les classes populaires non seulement ne sont pas en progression, mais sont en nette diminution ;

à l'inverse, il y a une forte activité des couches sociales les plus favorisées. Une fois qu'on a dit ça, la question est de savoir si les institutions ici présentes sont véritablement les coupables. M. Politiques a envie de dire que ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente appelle M. Structures Culturelles, à qui il est reproché de ne pas rendre les tarifs accessibles à tous, de ne pas lutter contre les conditions de travail douteuses (discrimination, harcèlement, techniques de management douteuses) alors qu'il devrait être exemplaire sur ces questions, et de ne pas agir contre la baisse des moyens d'éducation culturelle. Il lui est demandé s'il plaide coupable ou non coupable.

M. Structures Culturelles souhaite répondre en premier lieu à la mise en accusation des Tenaces et, à cet endroit-là, il plaide complètement coupable. Les chiffres sont accablants et il n'y a pas grand-chose d'autre à en dire, si ce n'est que ces inégalités traversent l'ensemble de la société, mais touchent plus particulièrement le spectacle vivant dans ses fondements mêmes puisque, comme cela a été dit, le spectacle vivant se revendique presque toujours comme un facteur d'émancipation pour les citoyens. Comment se revendiquer de la participation à l'émancipation des citoyens si ce secteur-là est aussi inégalitaire, voire misogyne. Cette situation est très particulière au spectacle vivant, puisque cela touche ses fondements ; il faut que cela soit omniprésent dans les préoccupations, c'est une évidence.

S'agissant des tarifs, M. Structures Culturelles plaide non coupable. Au 19^{ème} siècle, des journalistes avaient déjà pointé l'étrange fait que lorsque les théâtres sont devenus gratuits le dimanche, justement pour permettre aux classes populaires et aux ouvriers d'aller au théâtre, ils n'y allaient pas et c'était les bourgeois et les bourgeoises qui venaient assister gratuitement aux mêmes pièces qu'ils allaient voir en semaine. Le problème de la tarification, comme cela a aussi été dit par le Procureur, est que tout le monde est allé voir le spectacle à 100 balles en se disant qu'il n'irait pas voir celui à 10 €. Le tarif est un vrai problème, mais beaucoup plus compliqué que cela, d'où le fait que M. Structures Culturelles plaide non coupable sur ce point.

Pour ce qui est des conditions de travail, il les partage, mais le monde est ce qu'il est et il faut se syndiquer. En France, très peu de personnes sont syndiquées, ce qui est un gros problème : le jour où les syndicats en France seront plus puissants, peut-être ces aspects-là iront-ils un petit peu mieux. Il plaide donc à moitié coupable sur ce point.

Pour le dernier chef d'accusation, il va juste rebondir sur le constat fait par M. l'Expert pour donner quelques chiffres. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais l'État français subventionne annuellement l'Opéra de Paris à 100 millions d'euros. La Comédie Française perçoit 25 millions d'euros tous les ans et l'État français donne à l'ensemble des scènes de musiques actuelles sur l'ensemble du territoire 10 millions d'euros. Ces chiffres ne sont pas cités pour dire que certains ont trop, mais pour dire que certains n'ont pas assez. Les différences sont toutefois tellement énormes qu'elles marquent une claire hiérarchisation des arts et de la culture.

Avant de parler d'éducation artistique et culturelle, de diversité, etc., il faut constater qu'actuellement la puissance publique ne traite pas l'ensemble des pratiques culturelles et artistiques de l'ensemble des concitoyens de la même manière. Tant que

les institutions culturelles ne valoriseront pas l'ensemble des pratiques (cultures dites urbaines, street-art, etc.) ce sont les personnes qui les pratiquent qui ne sont pas valorisées et qui se sentent déconnectées de la culture dite officielle. Là, coupable !

Mme la Présidente rappelle qu'il est reproché à Mme Artistes, comme à tous les autres, de ne pas veiller à une représentation plus égalitaire des femmes dans la culture. Il lui est reproché son engagement sur scène, mais pas hors scène. Il lui est reproché de viser un public précis et de ne pas l'ouvrir à d'autres publics. Il lui est reproché enfin d'entretenir un copinage et un réseautage. Il lui est demandé si elle plaide coupable ou non coupable.

Mme Artistes répond qu'elle essaie déjà, en raison de son éducation à la chrétienne reçue depuis son plus jeune âge en Alsace, de ne plus avoir en bouche le mot « coupable ». Elle va donc droit au but en disant qu'elle n'est pas coupable. Bien sûr, tout le monde est toujours coupable de quelque chose, mais sur ces quatre questions, sa réponse est non, non, non et non.

S'agissant de la parité, elle est une femme et elle sait à quel point il est difficile pour les femmes, beaucoup plus que pour les hommes de conduire sa carrière. Elle le sait, car elle a dû se battre dix fois plus qu'un homme sans parvenir, et de loin, à la carrière des hommes. En même temps, elle est fière d'elle et du trajet qu'elle a parcouru, venue de rien et de nulle part, en tant qu'autodidacte. Ses mentors sont deux femmes, Ariane Mnouchkine et Pina Bausch, même s'il existe à côté Brecht et d'autres. Elle dirige un lieu dans le monde rural où énormément de femmes viennent proposer des spectacles et, contrairement à d'autres, ce lieu est à plus de 50 % de femmes dans ses propositions. Bien sûr, ce lieu est loin de tout le reste, mais il est atypique ; ce n'est donc pas à elle de se sentir coupable, mais elle voit bien autour d'elle ce qui se passe et elle est entièrement d'accord avec le constat exposé au préalable.

Pour ce qui est de l'engagement dans les spectacles montés par les metteurs en scène, les chorégraphes, les auteurs, les poètes, etc., tous les artistes dénoncent ou parlent de certaines choses très sensibles du monde. Il est vrai que quand ils reviennent à la réalité et qu'ils voient le monde en face, il leur est très compliqué d'être totalement carré par rapport à ce qu'ils ont proposé dans leurs spectacles. La douche froide est terrible lorsqu'on passe d'un monde poétique et de création à la réalité. Il lui arrive à elle-même, parfois de se sentir acerbe lorsqu'elle sort de ce monde-là pour retourner dans le quotidien. Elle essaie d'être très claire pourtant par rapport à ce qu'elle dit dans ses spectacles. Elle parle pour elle-même, mais elle a l'impression que c'est une règle générale.

Par rapport au fait de viser un public précis, elle estime que c'est le théâtre privé qui travaille de cette manière, en visant un public qu'elle dénommerait de « bourgeois » plutôt. Étant de la vieille école, elle crée en espérant ouvrir au plus large possible, et c'est ce qu'elle ressent chez beaucoup de créateurs aujourd'hui, et surtout les jeunes. Elle rencontre énormément de jeunes créateurs qui sont dans cette dynamique-là, ce qui est très prometteur par rapport à tout ce qui est dit, car ils s'ouvrent plus et sont moins sectaires dans leurs propositions. Le lieu qu'elle anime avec son équipe en milieu rural est un lieu considéré comme privé parce qu'il est dirigé par une association et non par une municipalité. Il fait un travail de service public incroyable auprès de toutes les sortes de public potentiel : personnes en situation de handicap, enfants, amateurs... de la manière la plus large possible. En même temps, il y a eu

un théâtre municipal à Carcassonne qui, selon Mme Artistes, fait du théâtre privé alors qu'il est censé être public. Il existe une injonction dans les termes employés et il faut y faire très attention.

Sur l'accusation de copinage, Mme Artistes pense qu'il y a différentes écoles par rapport à cela. Elle croit que cela existe profondément dans notre société et que les choses sont plus simples lorsqu'on est « fils de... ». Elle-même étant autodidacte, cela n'a jamais été le cas et elle est au contraire d'une timidité exemplaire lorsqu'il s'agit de ses propres spectacles. Le copinage serait plutôt lorsque les dirigeants d'un lieu font venir des spectacles dont ils aiment qu'ils soient de leur propre famille artistique, des artistes qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler. Mais ils prennent également des risques. Donc Mme Artistes plaide non coupable pour tout.

Mme la Présidente appelle Mme Spectatrices, à qui il est reproché d'entretenir un accès inégal des hommes et des femmes au monde de la culture, de ne pas s'informer des tarifs possibles et se désintéresser des programmations culturelles, d'avoir un intérêt spécifique pour le divertissement et de pratiquer un communautarisme culturel. Il est demandé à Mme Spectatrices si elle plaide coupable ou non coupable.

Mme Spectatrices répond que la culpabilité ne saurait toucher un citoyen qui ne partage pas la culture qui n'est pas la sienne. Il serait difficile de se sentir coupable de ne pas faire partie d'une culture à laquelle on n'a pas été initié.

En ce qui concerne la parité, elle avertit qu'elle va peut-être déranger pas mal de femmes, mais elle ne l'a jamais vue. Elle a beaucoup d'amies dans le monde de la culture et cela n'a jamais été questionné, car peut-être la passion du métier prend-elle le dessus sur ces questions-là pour beaucoup d'entre elles encore.

En ce qui concerne les tarifs, il existe effectivement des tarifs adaptés, mais il manque des cases. Par exemple une carte découverte permettant à quelqu'un de donner envie, de donner confiance, de faire découvrir peut-être des processus de création et pas simplement un média qui donnerait des informations selon lesquelles tout ce qu'on va voir est génial. Il manque surtout des places « dernière minute » pour laisser de l'espace à la spontanéité, parce que les spectacles privés et connus du public initié sont pleins avant même que les autres spectateurs potentiels soient au courant de leur existence.

En ce qui concerne l'entre soi, Mme Spectatrices a trouvé à certains égards qu'il était difficile de sortir dans un espace inhabituel : elle-même va voir des spectacles, des pièces de théâtre, des films, mais elle ne se sent pas à l'aise parce qu'elle ne connaît personne et que le côté humain et social est souvent absent. Il est donc très difficile d'échanger un regard complice avec quelqu'un, un rire ou une anecdote. Cela lui manque et elle n'a donc pas très envie de fréquenter ces milieux-là. La passivité l'emporte et elle ne se sent pas exister. Il lui manque le vocabulaire et les codes de ces interactions sociales spécifiques.

Enfin, pour le désintérêt, elle demande au tribunal de noter les deux citations opposées. La passivité est pour elle quotidienne ; on s'invente des vies en lisant des magazines, en regardant des vidéos sur internet ou des séries divertissantes, avec Netflix notamment. Mais une phrase du Club des Losers, qui est un rappeur dit : « pourquoi devrais-je regarder la télé ? Est-ce qu'elle me regarde elle ? ».

Mme Spectatrices, pour ce qui la concerne, se demande : « Pourquoi devrais-je regarder la culture ? Est-ce qu'elle me regarde elle ? Est-ce qu'elle me demande de quoi j'ai besoin ? J'ai besoin d'expériences et d'interactivité, quelque chose que je retrouve beaucoup plus dans le socioculturel que dans le culturel. Pourquoi aller voir un spectacle ? La vie est pourvue de scènes émouvantes et spontanées. Si on ouvre les yeux, on peut le voir au quotidien ».

Mme Spectatrices cite maintenant Shakespeare : « le monde est une scène dont nous sommes tous, hommes et femmes, les acteurs. J'aime l'art qui m'est conté plus que celui que je dois regarder ». Mme Spectatrices dit qu'il s'agit de remplacer le devoir d'attention et d'écoute du spectateur par une activité ludique et créative.

Enfin, en termes de précarité, elle se sent plus précaire en tant qu'acteur du monde socioculturel qu'en tant que citoyenne. Comme cela a été précédemment proposé par l'Expert, la notion d'éducation populaire n'a plus du tout la même place dans le paysage et il existe un vrai conflit entre le monde culturel et le monde socioculturel : l'un trouvant l'autre trop prétentieux et l'autre trouvant le socioculturel pas assez qualitatif.

Mme la Présidente, avant de passer la parole à l'avocat de la défense, propose aux personnes qui souhaitent témoigner de se rapprocher de la scène.

M. l'Avocat de la défense se demande si la vraie question, comme cela a été rappelé par M. Politiques, n'est pas celle du cadre dans lequel on est. Il reprendra deux thèmes qui ont été soulevés, à savoir les notions "d'éducation populaire" et de "socioculturel". Mme Spectatrices a évoqué Netflix. La vraie question n'est-elle pas celle du cadre général dans lequel nous vivons, qui a des conséquences directes sur les pratiques. Les accusés doivent-ils se sentir coupables ? Il lui semble que non puisqu'ils interviennent dans un système beaucoup plus vaste qu'il n'apparaît au quotidien.

Il voudrait aussi souligner la sincérité et la franchise des accusés, puisqu'ils sont présents, ce qui est un point positif à noter alors que tous ne sont pas présents.

Sur la thématique des publics, il y a effectivement une vraie difficulté. Que fait-on des politiques publiques en direction des publics dits « empêchés » ? Il entend beaucoup de contestations, mais il ne faut pas oublier ce qui existe et les politiques des différentes collectivités locales en direction des citoyens et des citoyennes qui sont dans les hôpitaux, dans les prisons, etc.

Autre question : que fait-on de toute l'action publique en direction des enfants, en particulier des enfants scolarisés comme l'a évoqué M. Structures Culturelles ?

Concernant les budgets, comme l'a rappelé M. Politiques, deux tiers des financements des structures culturelles émanent des pouvoirs publics, ce qui n'est pas rien. Par rapport aux tarifs qui sont reprochés, chacun sait qu'il est possible de trouver des places pour l'opéra ou pour différents spectacles à des tarifs largement accessibles. Se pose ensuite la question plus large sur l'absence de démocratisation culturelle depuis 1959, en référence au rapport du ministère sur le point d'être publié. Par rapport au financement toujours, que fait-on de toutes les aides octroyées par les collectivités locales, par exemple les aides au cinéma de la région pour les premiers films, les courts-métrages et les documentaires. Le lien peut être fait avec le reproche de copinage, mais connaissant bien le fonctionnement d'une commission dans laquelle il siège lui-même, l'avocat de la défense affirme qu'il n'y a pas de copinage,

tous simplement en raison de la présence de nombreux autres partenaires et acteurs professionnels : chacun vote et il n'y a pas de copinage en soi.

La critique du copinage est faite à Mme Artistes, mais chacun sait que dans ce milieu, le réseau compte énormément pour avoir des emplois, des « plans ». Le terme copinage est vu de façon péjorative, mais dans ce cadre-là il peut être vu de manière positive.

Concernant l'usagère, Mme Spectatrices s'est très bien défendue ; mais n'a-t-on pas le droit d'aller voir un blockbuster ? Pourquoi tout le monde devrait-il aller voir le dernier film d'Adolfo Arrieta, cinéaste indépendant espagnol repéré par Marguerite Duras et fiancé par l'avance sur recettes ? L'avocat de la défense plaide pour aller voir aussi bien ce film que le dernier Dany Boon : ce n'est pas infamant d'aller voir des blockbusters.

Il est assez bizarre de reprocher à Mme Spectatrices sa capacité de libre arbitre : n'a-t-elle pas le droit de faire ce qu'elle veut, tout simplement ?

S'agissant de Mme Artistes et de son supposé désengagement, sa présence même est une réponse, comme celle des participants à ce débat qui sont artistes pour la plupart. Elle n'est donc pas désengagée, sa présence montre le contraire.

Pour résumer, l'avocat de la défense souligne que, premièrement, les accusés sont présents ainsi que, deuxièmement, francs et sincères dans leurs réponses. Troisièmement, c'est le cadre global économique et politique qui devrait être interrogé et, pourquoi pas, une certaine marchandisation de la culture dans lequel les accusés, eux, sont insérés.

Mme la Présidente annonce que les témoins vont être entendus, avant de réinterroger les accusés sur le fait qu'ils entrevoient des possibilités de changer ou d'agir en fonction de ce qu'ils auront entendu.

Mme Odile Maurin est appelée à témoigner.

Elle va soulever le chef d'accusation d'handiphobie, qu'elle pourrait déjà illustrer par les conditions de son accueil dans ce lieu. Il n'a échappé à personne que certains témoins s'expriment à la tribune alors que d'autres sont empêchés de le faire, non pas du fait de leur handicap ou de leurs difficultés, mais en raison de l'environnement dans lequel ils évoluent. Techniquement, il serait tout à fait possible de rendre accessible la scène. Simplement, elle accuse les acteurs politiques et culturels, les artistes aussi et le public, chacun à un niveau différent, soit d'indifférence (s'informer n'est pas si compliqué que ça) soit de négligence envers la population confrontée à des problèmes de mobilité. Cela ne concerne pas seulement les populations en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées, les personnes avec des poussettes, toutes celles qui ne sont pas dans la norme sociale existante qu'est le capacitisme ou le validisme. La société est conçue essentiellement pour les personnes en bonne santé, dans la bonne tranche d'âge et qui permettent au capital de rentabiliser immédiatement son investissement sans se poser de questions. Tous les autres sont considérés comme quantité négligeable et cela se mesure à la manière dont se construit l'espace public. Il n'y a pas que les lieux anciens ou les endroits marqués par des impossibilités techniques, où l'espace n'est pas aménagé de manière

à permettre à tout le monde de participer à la vie en société. De quel droit certaines vies valent-elles moins que d'autres ? Mme Maurin pose la question et est impatiente de connaître la réponse.

L'handiphobie est aussi la manière dont on tient à l'écart les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en les plaçant dans des institutions. Pour ceux qui ne le sauraient pas, la France a ratifié la Convention internationale des droits des personnes handicapées. La rapporteure de l'ONU a effectué une visite en France en 2017 et rendu son rapport il y a peu. Elle y définit la politique française de la manière suivante : elle a parlé de ségrégation, de non-respect des droits humains ; ce qui situe le niveau de la politique française. Beaucoup de personnes se préoccupent de la question et se sentent un peu impuissantes, mais elles ne sont pas très nombreuses lorsqu'il s'agit de manifester ou de soutenir les manifestations de personnes handicapées, qui effectuent des blocages pour pouvoir accéder à l'espace public. Cela fait 40 ans qu'il existe des politiques d'accessibilité en France, et qu'à chaque fois on reporte les échéances. Il y avait une échéance en 2015, qui n'a pas été respectée et qui a été reportée allègrement à 2025 et on se prépare déjà à dire que 2025, ce n'est pas possible. Toutes les personnes auront-elles les mêmes droits et la même égalité des chances dans cette société ? Mme Maurin n'en est pas convaincue puisque dernièrement le gouvernement a divisé par 5 la production de logements neufs accessibles.

Le parking du Zénith est gratuit lorsqu'il s'agit de permettre à ceux qui vivent grassement de la culture de recevoir du public, mais juste à côté, le parking de l'hôpital est payant. Cherchez l'erreur ! Quant à l'accessibilité des tarifs, Mme Maurin n'est pas certaine que tout le monde ait le même niveau de porte-monnaie pour en juger.

Mme la Présidente appelle à la barre M. Sébastien Monié.

M. Monié s'adresse à la Cour, aux accusés et au public pour témoigner en tant que camarade de Mme Spectatrices dans la mesure où il se retrouve dans les accusations qui lui sont faites. Fils d'ouvrier du textile, d'une mère ayant fait le dur métier de mère au foyer, il n'a pas eu du fait de son éducation l'accès et la curiosité de certaines cultures. Il trouve donc un peu « faux-cul » de venir culpabiliser Mme Spectatrices et lui-même par la même occasion, de ne pas avoir d'appétence pour certaines cultures qui ne sont pas les siennes. Est-il forcément coupable de ne pas dépenser de l'argent qu'il n'a pas forcément en tant que « prolo », dans des sphères culturelles qui ne lui parlent pas ? Le vrai coupable n'est pas M. Politiques, mais une vraie politique située au-dessus de lui qui ne parvient pas à rendre accessibles, en dépit de sa volonté de le faire, ces cultures-là.

M. Monié est-il coupable de ne pas vouloir aller écouter *les Noces de Figaro* ou d'aller le film d'Adolfo Arrieta (le nom du réalisateur lui est rappelé par l'avocat de la défense). Dany Boon n'est d'ailleurs pas non plus ce qu'il aime aller voir. Pour autant, il ne souhaite pas le dénigrer non plus. M. le procureur dénonçait tout à l'heure l'entre soi. Malgré la curiosité qu'il peut avoir construite en tant que spectateur justement pour sortir de sa zone de confort, il sent le besoin d'une sécurité. Pour avoir le courage de sortir de sa zone de confort, il faut déjà être à l'aise dans sa zone de confort. Or, l'immense majorité des spectatrices et des spectateurs de France ne sont pas dans cette situation de sécurité et l'accessibilité passe aussi par là. Ce n'est pas forcément

qu'une question de prix, puisque comme l'a mentionné Mme La Procureure, certains n'hésitent pas à dépenser des sommes folles pour accéder à des spectacles et de la culture auxquels ils sont habitués. Cette habitude permet justement de sortir de la réalité et du monde plus dur que celui dans lequel vivent la plupart des artistes. Cette réalité du public devrait pouvoir être entendue du politique situé au-dessus de M. Politiques lui-même, afin de sortir d'un système qui pourrait être l'accusé d'une prochaine audience du tribunal. Ceux qu'il faut accuser ne sont pas les personnes responsables mais certainement non coupables, mais bien le système au-dessus d'elles, qui vient opprimer aussi bien les spectateurs que les acteurs de cette vie culturelle où, si certains avaient accès à une éducation, ils comprendraient mieux certaines formes d'art et de culture.

Mme la Présidente appelle à la barre Mme Nicky Tremblay. * (1.09.44)

Mme Nicky Tremblay salue l'ensemble de l'assistance et précise être habitante des quartiers populaires, militante de ces quartiers et cofondatrice d'une association implantée au Mirail. Avant de porter une accusation, elle souhaite présenter la situation de la culture dans les quartiers populaires, assignés à une politique spécifique qui est la politique de la ville. Cela signifie que ces quartiers sont hors du droit commun de la politique. La politique de la ville, qui existe depuis 40 ans, était à l'origine une politique supplémentaire au droit commun pour réduire les inégalités sociales dans les quartiers. Au fur et à mesure que les années ont passé, le droit commun est parti et il ne reste plus que la politique de la ville. Il n'y a pas de culture dans la politique de la ville, au mieux du socioculturel, comme l'a déjà dit un témoin. Du fait de cette politique de la ville, les quartiers sont confrontés à une inégalité territoriale extrêmement grave, qu'ils dénoncent depuis 30 ans ; car cette politique génère des inégalités sociales sans précédent, surtout envers les jeunes. S'agissant des budgets culturels, le verdict est forcément « coupable ». Sur Toulouse par exemple, il doit y avoir 300 000 € pour des acteurs un peu culturels, mais surtout socioculturels et 36 millions d'euros à l'orchestre du Capitole. Les quartiers sont assignés au hip-hop : ceux qui veulent en faire galèrent quand même, mais moins. La démocratisation culturelle, c'est un préfet qui convoque les associations de ces quartiers et qui va leur filer 500 places pour l'orchestre du Capitole. A charge pour elles d'y emmener les jeunes pour les « civiliser ». Mme Tremblay est volontairement un peu provocatrice, parce que les quartiers sont très en colère, confrontés à une dégradation sans précédent : une génération a été broyée, une deuxième est en passe de l'être, dans le déni total. Son association existe depuis 22 ans dans le quartier et sa vie n'est pas un long fleuve tranquille. Elle défend la culture comme outil de transformation sociale et au titre de la démocratisation culturelle. L'association travaille avec les habitants, met sous les projecteurs la diversité culturelle, en tout cas elle essaye, sans être très bien compris du politique qui est formaté ; même si les politiques ne sont pas tous coupables. Une des premières valeurs de la démocratisation culturelle était de civiliser les populations et les quartiers en sont encore à ce stade.

Sur la question des discriminations, Mme Tremblay trouve réducteur de ramener tout à la gratuité. Quand son quartier organise des manifestations dans des salles où existe une billetterie, afin de ne pas casser la politique du lieu, une petite billetterie très peu

chère est mise en place et une discrimination à l'envers est appliquée. C'est-à-dire que le spectacle est gratuit pour les habitants des quartiers. Elle s'inscrit en faux contre ce qui a été dit sur la gratuité ; celle-ci doit être accompagnée. Il ne s'agit pas de filer un billet sans faire tout un travail de participation des habitants, qui en général viennent quand ils participent à l'organisation d'une manifestation. Un travail doit être fait aussi sur la mobilité, en mettant des bus en place, ce qui participe à réduire les difficultés d'accès à la culture. Par ailleurs, quand on parle d'accès à la culture, la méfiance est de mise : quelle culture, quel accès ? Il faut se poser les bonnes questions.

Effectivement, les politiques sont coupables. Des quantités de rapports ont été faites sur les limites de la démocratisation culturelle et on atteint aujourd'hui les limites. Le sujet est de sortir de cette fracture territoriale dans laquelle les quartiers sont installés ; au point que les habitants vivent dedans et dehors, dans le quartier et hors quartier. Mme Tremblay invite les personnes présentes à venir voir les spectacles créés dans ces quartiers. Son association coconstruit un festival, le festival Toucouleurs qui fête ses 20 ans. Les médias ne viennent jamais et les personnes de l'extérieur ne viennent pas à cause des clichés sur les quartiers (on va se faire cramer la bagnole, etc.). Il y a donc un vrai travail à faire pour réduire ces fractures territoriales, sachant que les fractures symboliques sont mille fois plus lourdes et plus compliquées à faire péter que les fractures physiques. La culture est un véritable outil.

Mme la Présidente appelle Jeanne-Valérie Held.

Mme Jeanne-Valérie Held rappelle que Jean Vilar disait de la culture qu'elle était une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin. Si la formule est célèbre, on peut légitimement se demander aujourd'hui si elle a encore un sens, car à un moment, c'est la survie même de l'humanité qui est en question. Pourtant, s'il réside encore un espoir de faire réagir les gouvernements à l'urgence climatique, c'est par un élan mondial des peuples et c'est en faisant appel à l'intelligence collective qu'il aura lieu. Mais qu'est-ce que l'intelligence collective sinon la mise en commun de la capacité de création et de la culture de chacun, qui comme le rappelle la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, est l'ensemble des valeurs, des croyances, des convictions, des savoirs et des arts, des traditions, des institutions, des modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. Cette déclaration sur les droits culturels a été ratifiée par l'UNESCO en 2010 et reconnue par la France en 2014. Cette déclaration de Fribourg reconnaît donc que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme, une expression et une exigence de la dignité humaine ; qu'à ce titre chacun, et non pas tous, a le droit au respect de son identité culturelle sans discrimination de couleur, de sexe, d'âge, de langue, de conviction, d'ascendance, d'origine nationale ou ethnique, d'origine ou de condition sociale, de naissance ou de toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle.

Mme Held, qui précise ne plus citer là les droits culturels, ajoute que c'est l'ensemble de ces identités qui crée le patrimoine immatériel de l'humanité. Sans culture, tout comme sans nature, il n'y aura pas d'humanité. Il y a donc urgence à sauvegarder les deux, probablement ensemble, sans les opposer mais en les unissant, l'une servant l'autre dans toute leur diversité et leur richesse. Si ce procès à sens pour Mme Held, c'est celui de chercher par le partage et le dialogue les voies de cette intelligence collective, ici et maintenant dans une urgence jamais égalée dans le sens de l'Histoire.

Pour que chacun, et non le plus grand nombre, pour que tout un chacun puisse avoir accès non seulement à la culture mais aussi à sa culture qui est le reflet d'une partie de l'humanité tout entière et sans laquelle elle n'aurait aucune âme.

Mme Held n'accuse pas mais rend chacun responsable au quotidien, dans sa vie, dans ses institutions, dans ses façons de pratiquer la culture de faire reconnaître ses droits culturels au même titre qu'il pratique dans son quotidien la reconnaissance des droits de l'homme de 1793. Elle remercie l'assistance de l'avoir écoutée.

M. Thibault Melon est appelé à témoigner

Technicien dans le spectacle depuis 7 ans, dans plusieurs structures à Toulouse et en France, ne s'explique pas deux ou trois phénomènes. D'abord, le fait de sous-payer un technicien en sachant que Pôle Emploi va verser le complément pour arriver aux 140 heures par mois. Il ne comprend pas cette manipulation et estime qu'il faut faire une demande de subvention mais que ce n'est surtout pas de prendre en charge ce que les structures ne payent pas, soit plus de 1000 € par mois.

Il évoque aussi les contrats de travail : on lui a demandé de poser du placo, de réparer des climatisations, de faire de la plomberie, ce qu'il ne sait absolument pas faire. Lorsqu'un technicien refuse, il subit des pressions de la Direction, des menaces, si bien qu'il finit par craquer et par s'en aller. Car faire 70 heures/semaine pour être payé 50 heures par mois est incompréhensible.

Il souhaite parler d'une création originale qu'il a faite, des bandes-son pour un spectacle d'un duo comique très connu à Toulouse. Ce spectacle a été joué 300 fois, a fait deux fois le festival d'Avignon et il n'a perçu aucun droit dessus alors qu'il est inscrit à la SACEM. Cette question, au niveau de l'administration lui paraît incompréhensible.

Le dernier sujet est qu'il a démissionné et que les groupes de musique avec lesquels il travaille ont interdiction de jouer dans ces structures privées, qu'il accuse de privilégier le profit par rapport au propos.

Il est rappelé aux participants qu'il est possible de faire porter leur parole par une tierce personne en cochant la case à cet effet sur le papier.

M. Bernard Cabrières est appelé à témoigner.

Il souhaite parler pour prendre la défense de M. Politiques. Il a été rappelé que les structures culturelles sont financées de manière importante par les collectivités, nationales ou locales. Il existe un autre système, qui fait de la France un des pays en pointe en la matière, qui est l'assurance chômage pour les artistes (système de l'intermittence). Il permet aux artistes d'avoir des revenus même en période d'interruption, entre deux cachets. C'est un système effectif et assez généreux lui semble-t-il, envers les artistes. Malgré tout cet argent mis dans les offres culturelles, soit directement à travers les institutions, soit indirectement par le financement des artistes, on constate que l'offre culturelle n'est toujours pas suffisante. Mettre des tarifs à 0 € ne répond pas tout à fait au problème de faire venir des publics différents et de faire en sorte que cette culture nécessaire à l'humanité soit partagée par le plus

de personnes possible. Personnellement, il apprécie les tarifs très intéressants proposés aux enfants dans le cadre d'activités d'éveil culturel par le Théâtre de la Cité. C'est vrai aussi en direction du monde carcéral. Tout cela est le fait de Monsieur Politiques et, derrière lui, de l'ensemble de la nation et des citoyens, qui participent à ce financement. Il y a donc moyen de s'appuyer et de construire sur des choses relativement bonnes même si elles sont insuffisantes.

Par rapport au système de l'intermittence : il se tourne vers les artistes pour leur demander si, à travers le système de l'intermittence, ils ne pourraient pas consacrer une partie de leur temps disponible à travailler leur art en allant travailler dans des associations, au profit des acteurs bénévoles de la culture.

Mme la Procureure rappelle les propos tenus par le témoin précédent.

M. Cabrières précise qu'il ne répond pas à l'intervenant précédent, mais qu'il parle dans sa globalité du régime de l'intermittence qui permet de toucher des revenus pendant les périodes d'inactivité professionnelle. Il connaît bien ce système et se demande si les artistes ne pourraient pas aller davantage vers les publics qui en ont besoin. Il considère que le principal concurrent des associations culturelles est le Paris-Saint-Germain et que ces associations ont autre chose à apporter aux enfants. Il remercie l'assistance de l'avoir écouté, en notant que son intervention a pu trancher par rapport aux interventions précédentes.

Mme Michèle Guerra est appelée à la barre.

Elle souhaite témoigner de son vécu en tant qu'artiste, sans cachet d'intermittence vu qu'elle n'a jamais eu suffisamment de cachets pour répondre au précédent intervenant. Comédienne depuis de nombreuses années, elle a décidé de présenter son spectacle solo en 2011 à Avignon, au supermarché de l'art ; pensant naïvement améliorer la diffusion de son spectacle en vendant le produit de son travail à des professionnels, avec l'aide d'une équipe très motivée. Ne bénéficiant pas de subventions, elle a fait un emprunt bancaire afin de financer différentes locations : location du théâtre, hébergement, flyers, etc. Elle a par la suite accepté de raccourcir son spectacle à un peu moins d'une heure, à la demande du gérant du théâtre où, de 10h00 du matin à minuit, chaque heure, une compagnie différente proposait son spectacle ; chaque compagnie ayant payé 8 000 € pour se produire pendant trois semaines. Ces compagnies étaient au nombre de 14 au total. L'accueil et les conditions techniques étaient déplorables et, pour ne pas le nommer, le Théâtre de l'Ange (puisque paradoxalement c'est son nom), rue des Teinturiers à Avignon ne faisait cligner qu'un seul mot dans les yeux de son gérant : rentabilité, rentabilité. Mme Guerra ne parle pas de l'hébergement à Avignon, des garages et des couloirs d'immeubles... Tout est prêt à être loué. L'année précédente à sa venue, un artiste avait mis fin à ses jours, acculé à ce geste par des dettes à Avignon qu'il ne pouvait plus rembourser. Pendant ce temps-là, les cafetiers et les hôtels réalisent leur chiffre d'affaires annuel pendant ces trois semaines, sur le dos des artistes. C'est une honte et c'est totalement immoral. Est-ce vraiment là la place de la culture, de l'art et des artistes dans ce pays ? Quand ce fonctionnement cessera-t-il ?

M. Éric Jousset est appelé à la barre.

Il souhaite parler de l'accompagnement culturel en s'adressant aux politiques. Il y a quelques années, il était ouvrier et il a eu la chance de rencontrer un mouvement d'éducation populaire. Grâce à ce mouvement, il s'est ouvert à la culture qui, lorsqu'il était ouvrier se limitait au foot parce qu'il habitait en face du stade et aux boîtes de nuit. Il n'allait pas au théâtre ni à l'opéra, parce que ce n'était pas dans les habitudes de son milieu, dans l'habitus, selon le terme de Pierre Bourdieu.

En rencontrant ce mouvement, il a découvert autre chose. Il a été invité à s'ouvrir sur la danse contemporaine, sur le théâtre, sur l'opéra. Son copain Mohammed El Khatib a conçu récemment un spectacle et l'a embarqué à Avignon, qui a priori n'était pas un endroit pour lui. M. Jousset y est quand même allé et là, a fait une découverte. Entretemps, il est devenu militant de cette association d'éducation populaire, qui s'appelle les CÉMÉA (il est même aujourd'hui vice-président de la CÉMÉA d'Occitanie). Il constate que le politique aujourd'hui remet en cause les corps intermédiaires ; les associations d'éducation populaire sont maltraitées par l'actuel gouvernement. Elles l'étaient déjà un petit peu avant mais c'est devenu pire. Pourtant, pour lui cela a marché et il ne voit pas pourquoi ça ne marcherait pas pour les autres. Son association est implantée à la Reynerie et a l'intention de travailler avec les autres associations de la Reynerie, en réponse à une intervention précédente. Il n'en a pas après M. Politiques lui-même mais souhaitait questionner le politique plus haut.

19

Mme Émeline Jouve est appelée à la barre.

Elle remercie les organisateurs de laisser place à la subjectivité dans les prises de parole. Elle parle en tant qu'universitaire, puisque c'est son métier mais aussi en tant qu'individu qui n'était pas voué socialement à être universitaire, venant d'un milieu de petits fonctionnaires. Elle a découvert le théâtre et la recherche grâce à une association d'éducation populaire et au CÉMÉA, ce qui rejoint le témoignage précédent. Elle souhaite témoigner en faveur des structures culturelles, du moins de certaines d'entre elles, dont elle salue les efforts. Notamment de celle qui accueille ce débat alors qu'elle fait elle-même beaucoup d'efforts en direction de publics divers et variés. En tant que chercheuse, mais aussi enseignante, elle travaille beaucoup avec les étudiants en essayant de les amener au théâtre. C'est un travail passionnant, car même si les étudiants ont une ouverture à la culture au sens large, ils ont très peur du théâtre qui reste pour eux élitiste et objet de nombreux fantasmes. Or, certaines structures font vraiment l'effort et considèrent les étudiants non pas comme un élément de leur cahier des charges justifiant des subventions mais considèrent comme un devoir culturel et artistique d'aller à leur rencontre. Elle-même travaille à l'université de Toulouse-Jean Jaurès, qui est très politisée, ainsi qu'à l'Institut Champollion ; un institut national accueillant plus de 50 % d'étudiants boursiers. Ces deux profils sont différents et très représentatifs. De nombreuses sorties sont organisées et elle s'aperçoit que si les étudiants sont très motivés et très heureux d'aller au théâtre, très peu y retournent. La gratuité est une chose, mais l'accompagnement est très important et travailler ensemble est compliqué et demande des efforts. En ayant cette volonté, on arrive petit à petit à changer les

habitus. Il faut que cela procède d'une vraie volonté et pas seulement d'un cahier des charges permettant d'obtenir des financements.

M. Ludovic (*nom de famille illisible sur la feuille d'inscription*) est appelé à la barre.

Il explique qu'il a découvert la culture, le théâtre et le cinéma, l'opéra même, de lui-même. On lui a expliqué un jour qu'il pouvait juste ouvrir les portes et que cela fonctionnait, ce qu'il a fait. Il s'est retrouvé à Paris à l'Opéra et dans les grandes salles de théâtre. Il a trouvé ça bien, comme il a trouvé bien les grands restaurants. Mais ce qu'il voulait dire était que tout cela lui semble être une impasse. Bien sûr, il y a de grands spectacles dans de grandes salles, comme celle qui accueille le débat. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de grands spectacles dans des petites salles aux fins fonds des villages. Il s'est dit qu'il pouvait y avoir dans le moins bien et dans quelques ratés des choses intéressantes à voir ; qu'il y avait plus de diversité dans le monde que les grands spectacles, les grands restaurants et les belles voitures et qu'il fallait aller voir d'autres artistes dans les banlieues, dans les montagnes ; que la terre est beaucoup plus vaste que ce qu'on imagine et qu'une ville est un tout petit endroit, même Paris qu'on pourrait rater s'il n'y avait pas tous ces panneaux pour en indiquer le chemin.

M. Joël Lécussan est appelé à la barre.

Il souhaite parler de la notion de service public. Notion qui le fait flipper d'autant plus qu'il a entendu M. Politiques (M. Serge Regourd) plaider non coupable. Il s'agit pourtant de quelqu'un de remarquable et qui défend et qui a défendu des idées essentielles, notamment la notion d'exception culturelle. Tout d'un coup, il semble y avoir quelque chose au-dessus de tout, qui dépasse tout le monde y compris le politique et qui fait que plus rien n'est possible. Or, il est possible de s'emparer d'interstices, d'ouvrir des lieux et de les habiter, d'y créer (sans moyens bien souvent et dans une précarité avérée) mais si le politique commence à se dire qu'il n'y a plus rien de possible et que du coup il n'est pas coupable, cela pose la question de l'utilité du politique. Le politique sert-il encore ? M. Lécussan dit avoir envie d'y croire et de croire surtout à cette notion de service public et à un véritable service public de la culture. Que les budgets soient de plus en plus contraints, par des décisions venues d'en haut et d'un certain gouvernement, cela n'empêche pas une capacité de redistribution importante dans ce pays, comme a fini par le montrer le mouvement des Gilets Jaunes. Qu'attend le politique pour tenter d'infléchir encore un peu plus cette notion-là ? Au-delà de ce procès, qui est une excellente initiative, quand seront organisés des états généraux de la culture pour de bon ? Il y a effectivement une disparité de rémunération incroyable entre des artistes qui participeraient de grandes œuvres et d'autres qui participeraient d'œuvres socioculturelles, ou de moindre visibilité, ou encore qui seraient moins émancipatrices, moins subtiles, moins intelligentes... ou moins « de réseau » peut-être, de connivence ou de reconnaissance. Le Théâtre de la Cité lui-même, connaît des baisses de financement, ce qui va peut-être lui faire découvrir certaines solidarités. Comment se fait-il que sa marge structurelle empiète de plus en plus sur les marges artistiques. Quand tout le monde se mettra-t-il autour d'une même table pour se poser cette question-là ensemble ? Comment ne pas questionner les syndicats, qui ont obtenu des acquis et des avancées indispensables

pour les remettre en perspective et leur permettre de trouver une diversité de diffusion et de création qui est beaucoup trop contrainte aujourd'hui ? C'est cette question d'un véritable service public de la culture qu'il faut se poser aujourd'hui. La séparation entre privé et public a été évoquée. Elle est un peu surannée maintenant, car le politique apparaît de plus en plus tenté de faire confiance à du privé. Mais pas le privé au sens d'une initiative issue de la société civile (ce qui serait formidable), du privé qui capte les valeurs de lieux tels que le Théâtre de la Cité, qui en suce la substantifique moelle pour en faire une activité économique relevant du néolibéral. Et le politique se fait complice de cela.

M. Lécussan alerte donc le politique, dont il ne sait pas s'il est conscient de cette situation ou s'il se laisse embarquer pour tenter de répondre à des espaces culturels de consumérisme culturel pour se donner bonne conscience. Il existe des espaces de consommation culturelle, ces espaces se partagent mais comment et pour quel sens ? Comment faire société ? M. Lécussan se souvient d'une époque où un espace de réflexion-action réunissait un certain nombre de personnes dans toutes les disciplines et à toutes les fonctions, qui permettait de croiser ces réflexions et de tenter d'être proposant auprès des politiques. Ces espaces-là ont été liquidés, pas uniquement par le politique même si celui-ci y a participé à sa manière sans être complètement coupable, juste un peu coresponsable ; mais aussi par leurs propres composantes et les acteurs culturels eux-mêmes, certains pensant être arrivés à une certaine maturité et considérant ne plus avoir besoin de ce genre d'espaces. Il serait temps de se questionner et de se réappropriier ces espaces-là.

21

Mme Delphine Lafoix est appelée à témoigner à la barre.

Elle s'appuie pour parler, sur 15 à 20 ans d'activité dans le milieu culturel en ayant traversé le milieu associatif, le milieu des collectivités territoriales et ayant beaucoup réfléchi sur les questions de médiation. Elle estime que tous les acteurs sont responsables depuis l'endroit où ils se situent, élus, acteurs culturels, artistes, spectateurs, de la possibilité d'agir et de coopérer. Elle s'est toujours interrogée sur la façon de faire partager une expérience culturelle et sur la manière de considérer l'autre sur un pied d'égalité et dans sa dignité, sachant qu'on ne va pas naturellement vers ce que l'on ne connaît pas. Dans la continuité de la déclaration des droits culturels de Fribourg, déjà évoquée, une charte a été signée il y a quelques années par des acteurs professionnels du champ social, de la santé et de la culture, à l'échelle départementale. Cette charte s'intitule "une culture solidaire, des solidarités culturelles, ou comment favoriser l'autonomie, entreprendre autrement, développer durable ?". Elle renvoie à cette responsabilité de chacun dans la manière de faire converger des projets rassemblant, depuis le citoyen jusqu'au professionnel, à tous les niveaux.

M. Rodolphe Reiss est appelé à la barre.

Il remercie les organisateurs que ce moment puisse exister, car il représente déjà une alternative, une façon de faire autrement par rapport à des enjeux clairement marchands ; ce qui n'a pas encore pu être abordé. La question de l'économie

néolibérale impacte toutes les strates de la société. Elle est le véritable cancer de la planète et elle est transposée dans la santé, dans la culture, dans l'art, dans l'éducation. Il se félicite d'avoir de tels outils à sa disposition pour penser. Venu de la famille des artistes plasticiens, il a visé de travailler dans le milieu des arts vivants. Son constat est qu'il n'y a pas de statut d'intermittent dans ce milieu, à la différence de celui du spectacle et qu'il n'avait pas d'autre alternative que de travailler à côté de son activité d'artiste. La France est une exception culturelle dans le monde et les acteurs culturels français sont les bobos de la planète, qui devraient à ce titre être beaucoup plus engagés pour défendre les valeurs de liberté et d'émancipation ; élever le libre arbitre. Les outils existants sont supposés le permettre, mais la réalité du fléau néolibéral est faite de travailleurs détachés dans le secteur du bâtiment où il travaille depuis 15 ans, d'exploitation de la misère, de l'esclavagisme moderne : elle est bien là et elle est juste transposée à de nombreux corps de la société française. Tout le monde est concerné et la planète rappelle que le temps est compté aux humains. La politique a sa responsabilité et son mot à dire. Mais ce que dit le politique, c'est "responsable, mais pas coupable". Mais combien de fois n'a-t-il pas utilisé cet argument ! Les politiques n'ont qu'à démissionner. Les forces de l'ordre qui matraquent les gens n'ont qu'à invoquer leur droit de réserve. Des propositions émergent et cet outil, le Théâtre de la Cité, s'ouvre à des prises de parole. Mais l'expérience qu'il a du fonctionnement de la culture lui fait dire que celui-ci n'est que réseau et copinage et fonctionne de la même façon que la chambre des députées et que le gouvernement. Ce n'est que petites représentations de copinage, de ramifications et de connivences, comme il peut y en avoir dans les médias. Dans l'agriculture, depuis quelques années, est apparue la possibilité de manger mieux grâce à la culture bio. C'est bien, mais les malades sont soignés à coups de cachetons alors qu'il existe des alternatives sensées depuis des milliers d'années.

M. Reiss appelle à une désobéissance civile, à ne pas être dans le rejet de ce qui est mis en place mais dans la complémentarité d'action et d'investir les rues. Le temps est compté, le rouleau compresseur est bien lancé et va ratatiner la population si chacun ne se mobilise pas à son échelle avec ses capacités à dialoguer, à communiquer des informations pour lutter contre l'ignorance et l'inculture, qui sont les maîtres mots utilisés pour diviser.

M. Serge Boineau est appelé à la barre.

Il précise faire partie du public. En arrivant, il a regardé le programme du Théâtre de la Cité et le prix des places : 30 €. Il est smicard, sa famille compte 4 personnes, soit un budget de 120 €. Ce qui lui fait refermer immédiatement le programme. Il a entendu au cours de ce débat parler des conséquences des injustices, mais ce qui l'intéresse c'est de parler des causes. Est-ce que la culture est un pouvoir ? Quels sont les différents pouvoirs politiques ? On en connaît trois : le judiciaire, le législatif et l'exécutif. Mais la culture est-elle un pouvoir ? La culture pour lui, commence avec *La Fontaine* et *Les animaux malades de la peste* et sa morale : selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir. Aujourd'hui, ce serait selon que vous êtes puissant ou misérable, vous bénéficiez de la culture ou pas.

Le préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) dit que l'oubli, le mépris des droits de l'homme est la conséquence des malheurs publics et

de la corruption du gouvernement. L'entre soi culturel et social est-il un malheur public ? L'article 16 dit qu'une société qui ne respecte pas la séparation des pouvoirs et qui ne garantit pas le respect des droits n'a pas de constitution. Dans la 5^{ème} République, on pourrait penser qu'on bénéficie de la séparation des pouvoirs mais c'est faux ! On pourrait penser que l'éducation est un pouvoir politique qui engloberait la culture. Les médias seraient-ils un pouvoir politique, au même titre que la justice, le législatif et l'exécutif ? Pour les médias, il existe le CSA ; pour la justice, le ministère de la Justice ; pour la police le ministère de l'Intérieur et pour l'armée le ministère de la Défense. Tout cela entre les mains d'un seul pouvoir, le pouvoir exécutif. On appelle cela une République totalitaire.

La Présidente demande à l'intervenant de revenir au sujet du débat.

M. Boineau dit que si la culture est un pouvoir politique, ce qui sert à s'émanciper et à s'épanouir ; il faudrait changer les institutions de manière à donner à la culture son indépendance, sa propre mission et son indépendance financière. Chacun deviendrait citoyen de ses actions au lieu d'en être le sujet comme aujourd'hui. C'est-à-dire assujéti, soumis à une politique. Tant qu'on ne remonte pas aux causes, on peut toujours parler des conséquences.

La Présidente appelle à la barre une personne ayant accepté d'être porte-parole d'une citoyenne souhaitant rester anonyme. * (1.59.05)

23

La porte-parole explique qu'il s'agit du témoignage d'une personne donnant pour nom Anonymous et pour prénom Précaire. C'est un témoignage en défaveur des politiques, des structures, des artistes et du public. Elle fait lecture du témoignage. *« En tant que citoyenne, j'aimerais témoigner de mon sentiment de reproduction des injustices sociales et culturelles dans les réseaux sociaux. Ils ne sont pas selon moi de mixité sociale. Quels sont les acteurs ? Moyens pour plus de justice dans ces espaces aussi ? »*

La Présidente appelle le témoin suivant, Mme Marianne Hicter

Elle précise ne pas être certaine d'être légitime dans cette enceinte, étant une étrangère qui vit en France depuis 1973. Elle paie ses impôts en France, elle n'a pas le droit de vote, mais a fait toute sa carrière professionnelle en France. Elle vient d'un pays où la culture est très maltraitée, où les artistes n'ont pas de statut et font l'objet d'un mépris généralisé. Or, il se trouve que les artistes belges, puisqu'il s'agit de la Belgique, ont un succès important en France, assez nouveau, ce dont elle-même est ravie. Elle a passé toute sa vie professionnelle à programmer ces artistes, dont elle est par conséquent restée très proche, au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Ces artistes sont tournés vers les artistes français et vers le système français qui pour eux est un phare. Ils espèrent que les politiques belges en prendront quelques graines et, notamment, créeront un statut d'intermittent. Les choses sont très compliquées en Belgique, formée en fait de trois pays différents et il faudrait que les artistes soient d'accord sur un même système, ce qui n'est pas le cas. Vivant à Toulouse depuis quelques années, elle est ravie d'y vivre et presque honteuse de le dire après ce qu'elle

a entendu. Elle interpelle les citoyens français qui ont la chance de vivre dans cette grande démocratie pour qu'ils portent très haut la culture et qu'ils pensent qu'ils ont aussi des devoirs. Venant d'un pays où le vote est obligatoire, elle estime qu'ils ont le devoir de voter et de ne pas se contenter de subir les conséquences de leur absence de vote. Elle remercie Toulouse et toute son effervescence culturelle, que ce soit au sein des structures culturelles ou dans le monde des artistes eux-mêmes. Elle trouve fabuleuses toutes ces propositions émanant du théâtre, du cinéma, de la musique et de la beauté même de Toulouse.

Mme Solveig Halluin est appelée à la barre.

Elle dit que depuis que les arts ont été ravalés au rang d'objets culturels, depuis cette première dissociation ; c'est le drame des civilisations heureuses qui ne l'ont pas fait. Bien sûr, les acteurs culturels actuels sont coupables, coupables d'avoir les mains couvertes de sang. Le coupable a un nom, le coupable est l'hégémonie masculine. Elle rappelle que la culture est possédée par les hommes, que le discours culturel est adressé aux hommes, par les hommes et pour les hommes. Il ne s'agit pas de son opinion, mais de chiffres factuels. 86 % des intermittents sont des hommes. Face à ce semblant d'indignation et puisque les acteurs coupables sont en face d'elle, on reste au stade du descriptif et on ne passe pas à l'offensive pour changer les choses. La spatialité de la salle la dérange un peu et elle s'adresse directement au peuple en rappelant que les femmes font partie du peuple du monde. Les femmes, donc le peuple, subissent à la fois le plafond de verre, le plancher collant, car les hommes ont autant d'enfants qu'ils le veulent sans être empêchés d'avoir une vie professionnelle alors que les femmes qui ont des enfants en sont empêchées et les parois poreuses puisque lors des concours nationaux, les femmes recrutées sont celles qui vont baiser. Elle fait référence à MeToo et aux viols endémiques, ainsi qu'au fait que la première activité masculine sur internet est la pornographie et la torture génitale des femmes. Quand une société en est là, complètement schizophrène et hypocrite, et qu'elle possède la mainmise masculine sur tout, le discours fait au monde reste dans les mains de l'opresseur. C'est pour cette raison qu'elle ne sort pas de cette situation. Il faut donc que la parité soit stricte - la parité ou la mort – et même pourquoi ne pas la dépasser et qu'il y ait davantage de femmes que d'hommes qui soient éditées, jouées, etc. afin de marquer le début d'un espoir en matière de récupération culturelle. Honte aux milieux culturels ! Le monde du spectacle ne veut pas des femmes. Le témoin appelle les femmes à rentrer maintenant dans le théâtre du monde.

Le dernier témoin dans le cadre de ce procès, Antonin Artaud, est appelé à la barre.

Il est précisé que ce témoignage est souhaité comme réquisitoire général par les Procureurs. Il est fait lecture de cette intervention. *« La société, cette conne d'esprit qui a consenti de tout temps à être vile parce qu'elle était bien dans son vite et après avoir vécu dix ans nuit et jour avec les fous et parmi eux avoir vécu avec mon délire et ma folie qui consistait à trouver ce monde stupide et à penser que je peux quelque chose pour le réformer par ma folie, mes écrits, mon théâtre et le souffle de ma personnelle magie. Illisible. Dix ans parmi les fous et dans leurs pets, leurs rots, leurs délires, leurs toux, leur mort et les chiées au milieu du communal baquet, je peux dire qu'aucun aliéné ne m'a paru délirer et que j'ai toujours eu, au fond de tout réputé délire, retrouvé le fil de la vérité, inhabituelle peut-être, mais très recevable que le fou réputé cherchait. Je dis que ce sont*

les fous au pouvoir qui ont maintenu l'actuelle anatomie humaine qui ne cesse de perdre jambes et bras au milieu de toutes les guerres que depuis toujours on lui fera parce qu'elle est fausse. Et qui la lui fera ? Tout le monde et personne, dit-on. Le hasard, le mauvais esprit et le néant ? Et bien non ! Tout le monde et personne. Ni le hasard, ni le mauvais esprit, ni le néant, mais ces sempiternels profiteurs de pouvoir et ces riches ! Riches aussi bien d'argent que riches de la conscience de puissance. Mais ce n'est jamais leur propre science qui leur a fait gagner le pouvoir, mais celle de Monsieur Mutilé, Monsieur Tronçonné, Monsieur Amputé, Monsieur Décapité dans les barbelés et les guillotines du pouvoir discrétionnaire de la guerre qui fait la guerre et glisse la paix entre les mains de je ne sais quels éternels milliardaires de la puissance de diriger, car ce sont toujours les mêmes qui distribuent et qui reçoivent la monnaie sur 30 deniers ».

Mme la Présidente annonce qu'elle va faire une petite synthèse des interventions en prenant quelques phrases qu'elle a retenues de chacune d'elle, parce qu'elles ont enrichi en tout état de cause le débat. Elle s'adressera de nouveau ensuite aux quatre accusés pour leur demander simplement si quelque chose a changé dans leurs lignes avec tout ce qu'ils ont pu entendre, par rapport à ce qu'ils ont pu plaider au départ. Le débat sera clôturé de cette façon si chacun en est d'accord.

* (2.11.00)

- La question de l'handiphobie et de l'accès concret aux lieux culturels, la question se pose d'une culture sociale qui ne donne pas accès à la curiosité culturelle, de milieux sociaux où l'on n'a pas accès à cette curiosité culturelle, et de peut-être remettre l'accusé à sa juste place à savoir un système qui opprime.

- La question des inégalités territoriales du dedans et du dehors, de la culture comme outil de transformation sociale qui n'est pas compris par les politiques et d'aller au Festival Toucouleurs contre les fractures symboliques.

- La question de faire réagir en faisant appel à l'intelligence collective, la culture de chacun, faire reconnaître nos droits culturels.

- Le témoignage sur les techniciens ou en tout cas sur ce technicien qui expliquait à quel point il avait été sous-payé, notamment parce que les structures comptent sur le fait que Pôle Emploi va payer la différence, mais aussi, en rapport avec le copinage, le fait que lorsqu'il y a une démission ou une protestation contre une décision, on est refusé dans les structures.

- Une demande qui a été faite aux artistes qui auraient du temps disponible en plus de leurs activités payées par Pôle Emploi, d'aller s'engager dans un volontariat auprès d'associations.

- La question de comment changer la marchandisation galopante de l'art et de ce qui fait vivre les artistes.

- Quel soutien politique à l'éducation populaire ?

- Changer d'habitus, c'est aussi reconnaître que certaines structures culturelles sont réellement militantes et qu'elles tendent vraiment à cela.

- La question de la responsabilité politique qui ne serait plus possible avec le système tel qu'il est mais qu'on peut infléchir ; avec une invitation à organiser des états généraux de la culture et à se réapproprier des espaces.

- Nous sommes tous responsables, à l'endroit d'où nous sommes, de ne pas coopérer.

- Merci pour le moment qui est déjà une alternative et une façon de fabriquer autrement.
- Est-ce que la culture est un pouvoir politique ?
- La culture comme reproduction des injustices sociales et culturelles.
- Le rappel qu'il existe en France en tout cas un statut pour les artistes, ce qu'il n'y a pas dans d'autres pays.
- Réaffirmer encore et toujours qu'il faut plus de reconnaissance des femmes dans le monde culturel et une parité plus strictement appliquée.

Mme la Présidente propose la parole aux accusés.

M. Politiques, de manière liminaire, doit dire que c'est une gageure de devoir répondre en deux ou trois minutes alors qu'il a fallu trois minutes pour énumérer les questions qui se posent. Faute de pouvoir répondre à tout, il souhaite répondre à un certain nombre d'éléments.

Premier élément, s'agissant des politiques, il doit rappeler que politique est un mot singulier qui renvoie évidemment à une diversité d'attitudes : d'abord verticalement (il y a différents niveaux de politique) et horizontalement (le propre du politique est de donner lieu à des choix politiques). Pour ce qui le concerne, il ne peut parler qu'avec ses propres convictions et ses propres valeurs. Il y a dans le monde politique des personnes qui sont des adversaires politiques et qui défendent des politiques totalement différentes de celles auxquelles il croit. Il n'a donc pas la possibilité de répondre globalement pour l'ensemble des politiques. Il pense que cela ne choquera personne, dans la mesure où lui-même n'a été choqué par aucune des interventions, qui ont constitué un panel extrêmement stimulant et enrichissant. Chacun des témoins doit en être remercié, mais il doit dire à ce stade que les choix politiques, pas seulement dans le domaine culturel, sont ceux du Président de la République puisque le Parlement aujourd'hui n'est qu'une machine à mettre en œuvre ce qu'a décidé le monarque. Ces choix ne sont pas les siens et il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur le fait que les choix ne sont pas ceux de l'ensemble de la classe politique. Le propre du politique, c'est de la diversité et des oppositions.

Deuxième élément : certains intervenants ont été, très justement, un petit peu « interpellatifs », donc lui-même le sera aussi. Il pense que beaucoup de personnes, dans le domaine culturel, mais pas seulement, sont de gentils Bisounours. La langue de bois veut qu'il vaut mieux être gentil que méchant, etc., mais cela ne résout pas les problèmes. Pour dire les choses crûment, M. Politiques a enseigné le droit et plus particulièrement le droit de la culture pendant 30 ans : on peut toujours psalmodier « les droits culturels », mais les droits culturels, ça n'existe pas. Il connaît par cœur la déclaration de Fribourg, celle-ci est très gentille, mais elle n'a strictement aucune valeur juridique. Ce sont des enseignants de l'université de Fribourg qui ont jugé bon d'énoncer un certain nombre de droits. Il serait possible de faire aujourd'hui la déclaration du Théâtre de la Cité à Toulouse, mais une fois qu'on aura fait cela, la portée juridique sera absolument nulle. Il faut donc arrêter de se gargariser. S'il dit cela, c'est que personne ne parle des vraies questions qui se posent à ce jour et qui sont de véritables hypothèques. La France vit dans le cadre d'une structure supranationale, l'Union européenne (et non l'Europe qui est une réalité historico-géographique), institution organisée sur les postulats du marché, du secteur privé et de la libre concurrence. Les textes communautaires produits par l'Union européenne

(directives, règlements...) ont une valeur supérieure aux lois nationales. Cela signifie que tout débat qui serait strictement franco-français est totalement privé de pertinence. Nous sommes engagés dans une société qui a mis comme principe majeur la liberté de la concurrence, la concurrence libre et non faussée. Les financements de la culture ne sont admis, dans le cadre de l'Union européenne, qu'en raison de dérogations particulières au principe de la libre concurrence.

S'agissant de l'exception culturelle, dont M. Politiques a été un des experts sous les précédents gouvernements, l'Union européenne est partie prenante d'un accord international qui s'appelle l'accord général sur le commerce des services (AGCS) dont l'article 1^{er} dit en toutes lettres que toutes les activités humaines à l'exception des activités rendues dans l'exercice du pouvoir gouvernemental doivent être libéralisées et rendues au marché. Parmi ces activités figure tout le domaine de la culture. M. Politiques précise qu'il ne donne pas là une opinion, mais une information. Les faits sont juridiquement incontestables, et pour l'instant tous les financements de la culture en France comme dans tous les autres pays européens sont en quelque sorte en sursis. Il y a deux ans, missionné par le gouvernement, M. Politiques a fait le tour d'un certain nombre d'États pour aller dans les ambassades expliquer ce qu'était l'exception culturelle. Dans les trois Pays baltes, il a eu en face de lui les ministres de la Culture, les responsables culturels, etc. et la première question qu'ils ont posée était : mais pourquoi faut-il financer la culture ? De deux choses l'une, ou bien l'œuvre artistique dont il s'agit a un tel potentiel qu'elle est de nature à intéresser le plus grand nombre, auquel cas le marché répond ; dans le cas contraire, si cela n'intéresse personne, cela veut dire que cela n'intéresse que le nombril des créateurs et cela coûte moins cher de les envoyer faire une psychanalyse. Entendre cela est extrêmement déstabilisant, car il se trouve que sur la question des financements publics de la culture, que cela plaise ou non, il n'existe qu'un pays (la France) dont toutes les composantes ont voté unanimement tous les textes de protection de la culture, du Parti communiste et du Front de Gauche jusqu'au Front National. Les Pays baltes justement mènent une politique néolibérale, et une politique néolibérale consiste à convenir que le marché est roi dans tous les domaines, que dans tous les domaines l'offre et la demande doivent se rencontrer et que l'intervention de la puissance publique en tant que telle produit de la distorsion de concurrence, donc qu'elle est nuisible. Si les acteurs culturels ne veulent pas se poser ces questions de fond sur les choix de politiques publiques, on va dans le mur, car invoquer de manière complètement incantatoire les droits culturels est inutile puisque ces droits n'existent pas. Ceux qui invoquent les droits culturels n'ont droit à rien du tout, si ce n'est aux financements de la culture tels qu'ils existent.

Mme la Présidente demande à M. Politiques, qui souhaite prendre un autre exemple, s'il en a encore beaucoup, car il faut laisser du temps aux autres accusés.

M. Politiques déclare que s'il est venu, ce n'est pas simplement pour faire un tour de piste mais pour mettre le doigt là où ça fait mal. Un autre exemple concerne l'écologie, la protection de la planète et la biodiversité. Lui aussi est allé manifester, ce qui était sympa. Mais pendant ces défilés, se préparent des traités de libre-échange : le premier, le CETA va venir en discussion au Parlement européen et lorsqu'il sera

ratifié dans ce cadre, il aboutira au fait que toute politique d'un État en matière de culture ou d'environnement qui mettrait en cause les intérêts de multinationales en termes d'investissement dans ce pays, pourra être mise en cause devant des tribunaux arbitraux de nature privée. En d'autres termes, une multinationale qui veut intervenir dans un pays menant une politique de protection de l'environnement peut attaquer l'État devant un tribunal arbitral pourra condamner cet État à indemniser la multinationale qui n'aura pas pu réaliser de profits. En conclusion, M. Politiques dit qu'il y a deux faces : la face publique où "tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil", où on protège l'environnement, alors que pendant ce temps les États négocient des traités de libre-échange qui mettent totalement en cause nos modèles sociaux et culturels. Aucune des questions posées lors de ce débat ne choque M. Politiques, qui accepte d'être accusé de tout, mais comme simple comparse, lampiste, complice... car il ne négocie pas les traités de libre-échange et il ne définit pas les politiques actuellement menées en France comme dans la plupart des pays européens. Il remercie l'assistance et présente ses excuses pour avoir été trop long.

La parole est à M. Structures Culturelles.

M. Structures Culturelles dit que les risques encourus par la société sont tout à fait réels et il remercie M. Politiques de l'avoir rappelé. En revanche, il est en complet désaccord sur les droits culturels justement. On pourrait débattre de la valeur juridique des droits évoqués à plusieurs reprises mais ils proposent une manière de réenvisager le monde et une matrice de pensée extrêmement constructive. Charge aux élus, actuels ou futurs, d'inscrire ces droits-là dans le droit qui n'est jamais que la contractualisation ou l'écriture d'une pensée, d'une philosophie et d'une envie de vivre ensemble. Les droits culturels en sont à ce stade-là et lui-même attend des élus, présents ou futurs, qu'ils puissent travailler ces questions-là et les inscrire bientôt dans le droit.

Il a été rappelé que le cycle culturel dans lequel on vit est hérité de Malraux et de 1958 ; on peut être d'accord sur l'idée que ce cycle touche à sa fin et que si certaines choses doivent être déconstruites, il serait bien de pouvoir reconstruire. Les droits culturels donnent justement une matrice pour pouvoir reconstruire un nouveau cycle où la diversité des cultures serait mise en avant. Il ne s'agit pas de dire que toutes les cultures sont identiques et de faire du relativisme mais de dire que toutes les cultures sont à défendre et de considérer par exemple que les personnes en situation de handicap ne sont pas des personnes "en situation de", mais des personnes tout court. M. Structures Culturelles insiste que pour la structure dans laquelle il travaille, les droits culturels sont une matrice de pensée extrêmement présente.

Pour terminer, il explique que sa structure est passée à un statut de coopérative d'intérêt collectif il y a quelque temps. Le théâtre est désormais gouverné et dirigé par ses salariés, des collègues de spectateurs et spectatrices, des collègues de partenaires culturels, des collègues de compagnies, d'artistes et de techniciens, ainsi qu'un vieux collègue de fondateurs et de fondatrices. À l'artiste qui l'a interrogé sur la manière de concevoir une programmation, il est en capacité de répondre qu'il faut acheter une part sociale (très peu onéreuse) de la coopérative, ce qui permet de venir discuter de la programmation là où celle-ci est décidée, et non pas en dehors. S'il est possible de résoudre ensemble de cette manière des problèmes que personne ne peut résoudre seul, il faut le faire : c'est une manière de porter et de concevoir la chose culturelle

porteuse d'espoir. Il serait intéressant que des structures comme celle-ci, ainsi que d'autres, deviennent des objets communs, des "communs" dans la gouvernance qui puisse être partagés par la salariée qui y travaille, par les spectateurs-trices qui en sont les usagers-ères, les artistes et l'ensemble des citoyens et citoyennes de la cité.

Pour ce qui est de la question de l'égalité hommes-femmes : il redit, comme il l'a déjà fait plus tôt, que c'est effectivement un point non négociable.

Mme Artistes ne rentrera pas dans la législation, car elle n'y entend pas grand-chose, mais elle aime écouter. Elle voudrait parler de l'utopie, qui lui paraît aujourd'hui hyper nécessaire. Tout ce que chacun a dit est magnifique et rejoint tout le questionnement des artistes : comment faire pour réenchanter ce monde qui est terriblement triste, sans utopie et sans lendemain ? Quand elle demande à ses élèves ce que sera l'homme de demain, ils répondent qu'il sera un robot ; ce qui la met très mal à l'aise par rapport à son travail. Elle essaye d'ouvrir les portes au maximum à la curiosité, sachant que son théâtre est dans un lieu rural et qu'il faut faire en sorte que les habitants n'en aient pas peur. Elle essaie d'inventer, mais en face, malgré tout, il y a une certaine inertie. Comment faire ensemble pour que la société puisse de nouveau avoir de l'espoir ?

Mme Spectatrices voudrait revenir sur deux choses principales. La première est la notion de choix et de sens. La deuxième est la notion de lien. La notion de choix rejoint la question de la consommation de la culture. On a parlé de Netflix, mais l'assistance connaît-elle la Cinémathèque ? Certains peut-être ici, mais si elle rencontre un interlocuteur dans un bar, elle pourra engager la conversation sur Netflix pour après, peut-être, parler d'autre chose. Alors que si elle engage la conversation sur la Cinémathèque, elle passera pour quelqu'un de snob. Cela interroge sur la classification et sur le fait de savoir si une culture est mieux qu'une autre. Ce qui lui paraît très présent aujourd'hui est que la culture proposée comme « mieux » dans les lieux culturels de qualité ne lui semble pas avoir de sens. On ne sait pas quelles questions elle pose et quelle prise de conscience elle génère, ni ce qu'elle véhicule. La question de la parité est centrale, mais apparait-elle dans les spectacles ? La question du droit à l'erreur se pose aussi, sachant que c'est la perfection qui est toujours recherchée, sans laisser de place à cette faille de l'humain qui peut donner au spectateur la sensation d'être proche du spectacle.

La notion de lien entre le culturel et le socioculturel a été soulevée. Tous les acteurs de la culture peuvent se poser la question du sens de ce qu'ils proposent, et s'ils ont du mal à le faire, ils peuvent aller voir les acteurs du socioculturel qui se posent tous cette question : Comment communiquer ? Comment accompagner ? Fait-on en sorte de pérenniser ? Les acteurs socioculturels peuvent de leur côté se tourner vers ceux de la culture pour nourrir leur inspiration, voir ce qui se passe aujourd'hui. Pour travailler dans une institution socioculturelle, elle constate que les jeunes en ont marre qu'on leur parle de hip-hop et il faudrait pouvoir leur donner accès à d'autres disciplines prégnantes aujourd'hui.

Sur la question, posée lors du débat, que les artistes puissent se rendre dans les lieux socioculturels donner de leur temps : Sa position est que c'est plutôt à ces lieux de prendre les initiatives et de rechercher des artistes qui correspondent à leurs

propositions sociales et à leurs besoins. Ce ne doit pas être une obligation pour les artistes mais sa propre expérience d'animatrice d'une MJC la conduit à inviter des artistes qui viennent bénévolement pour intervenir sur un parcours socioculturel. C'est possible parce qu'il existe aussi un espace de création dans lequel ils ont une liberté. Pour eux, il ne s'agit pas seulement de répondre à un besoin mais d'une possibilité de construire leur identité professionnelle. Ils ne répondent pas à une commande mais donnent du temps bénévole comme n'importe quel citoyen pourrait le faire en apportant ses propres compétences. C'est aussi aux acteurs socioculturels d'aller à la rencontre de ces artistes et de leur faire des propositions, auxquelles les artistes ont le droit de dire non, de ne pas être prêts. Certains artistes sont bons sur scène et moins bons dans un cadre socioculturel et il ne faut pas leur en vouloir, car les démarches sont très différentes et il faut les respecter.

Mme la Présidente déclare ce tribunal populaire clos. Elle remercie tous ceux qui sont sur scène et tous ceux qui sont dans le public et souhaite qu'ils fassent vivre ce tribunal dans d'autres prolongements peut-être.

L'assistance est informée qu'il est possible de continuer à se parler de façon informelle dans le hall et d'assister à des initiations de Milonga (du tango) avant de partager un repas puisqu'une soupe populaire a été préparée pour l'occasion.

Remerciements

Organisateur·trice·s

L'équipe des salarié·e·s du Théâtre de la Cité – Centre Dramatique National Toulouse Occitanie, Le Collectif citoyens et Gilets Jaunes Toulouse, dont tout particulièrement Stéphanie Artaud, Marion Grand, Jeanne-Valérie Held, Annie Amoureux, Mathieu Torres, Béatrice Tor, Laurent Vergne

Participant·e·s

Véronique Abbat, Lionel Arno, Bertrand Boillot, François Fehner, Michèle Heydorff, Marianne Hicter, Manon Le Marchant, Hervé Marty, Odile Maurin, Nicolas Peyre, Serge Regourd, Collectif les Tenaces, Eric Vanelle

Captation vidéo

L'équipe de TV Bruits : Pauline, Julien, Paul, Mathieu, Siham

31

Milonga

Marina Carezza, Rodolphe Reiss, Lucia Sotto, Flamma (DJ), 3 musiciens, Virginia, César,

Coin des enfants

Léna, Sonya, Tim, Yann

Soupe populaire

Disco Soupe – Paul Chevallier,
Bénévoles : Alix, Aurélien, Didier, Gwendoline, Rémi